



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2021

~~~~~

**Date de convocation : le 25 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier février à dix-sept heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Madame DIACONO Eugénie, première adjointe et Maire par intérim.

Madame DIACONO préside le début du conseil municipal. Après avoir vérifié la présence des conseillers municipaux et vérifié le quorum (8 conseillers), elle donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Elle désigne un secrétaire de séance : Manuel IMBERT.

**-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-**

*Absence de Monsieur EMERIAU*

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9-11-2020 :**

Madame DIACONO demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 9 novembre reçu par courriel. S'il n'y a pas de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu. S'il y a des remarques et une volonté d'au moins un élu de ne pas signer le compte-rendu, c'est un droit mais aucune consignation écrite ne doit être portée (cf réponse du Ministère de l'Intérieur). Si la remarque vise un point particulier et qu'il reçoit l'approbation de l'ensemble des conseillers pour modification, le compte-rendu modifié sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

Compte-rendu validé à l'unanimité

### **2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2-12-2020 :**

Madame DIACONO demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 2 décembre reçu par courriel. S'il n'y a pas de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu. S'il y a des remarques et une volonté d'au moins un élu de ne pas signer le compte-rendu, c'est un droit mais aucune consignation écrite ne doit être portée (cf réponse du Ministère de l'Intérieur). Si la remarque vise un point particulier et qu'il reçoit l'approbation de l'ensemble des conseillers pour modification, le compte-rendu modifié sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

Compte-rendu validé à l'unanimité

### **3) ELECTION DU MAIRE**

Madame DIACONO procède à l'élection du Maire. L'élection du maire se fait obligatoirement à bulletin secret : les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative (au troisième tour, en cas d'égalité de suffrages, le conseiller le plus âgé est élu).

#### Candidatures

Tout conseiller municipal peut poser sa candidature ou proposer celle d'un autre conseiller.

Déroulement du scrutin pour l'élection du maire :

- Premier tour de scrutin : le maire est élu s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Sinon, un deuxième tour est nécessaire (art. L. 2122-7 du CGCT).
- Deuxième tour de scrutin : si aucun conseiller n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un troisième tour est nécessaire.
- Troisième tour : l'élection a lieu à la majorité relative. Le conseiller ayant obtenu le plus grand nombre de voix est proclamé élu, quel que soit ce nombre. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé des conseillers est élu maire.

Dès que son élection est acquise, le nouveau maire prend la présidence de la séance.

Pour rappel : la majorité absolue est égale à 8 voix à Venterol

la majorité relative est égale au plus grand nombre de voix

Elle demande s'il existe des candidats pour le poste de Maire. Alexandre PENIGAUT se présente et Yann TRACOL présente Monsieur TITZ.

Monsieur PENIGAUT renseigne les conseillers sur sa disponibilité doublé d'une capacité d'écoute. Sa sociabilité sera, pour lui, un atout dans ce poste. Monsieur TITZ remercie Monsieur TRACOL pour sa proposition mais il avance que son ambition n'est pas d'être Maire, il souhaite servir la commune d'une autre façon.

On procède au vote. Monsieur PENIGAUT recueille 11 voix contre 2 pour Monsieur TITZ, la majorité absolue étant fixée à 8 pour Venterol, Monsieur PENIGAUT est élu Maire. Il préside désormais la séance.

#### **DISCOURS D'INVESTITURE DU MAIRE :**

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite interpréter en peu de mots, la volonté exprimée par cette présente élection. Je le ferai tourné vers l'avenir, sans égrener les comptes du passé, et je poserai cette question :

Quelle leçon essentielle tirer de l'événement qui me vaut d'assumer aujourd'hui, dans le prolongement du travail de Jean-Claude Pichon, la charge de maire de Venterol ?

Ma réponse sera celle-ci : par le cœur et ses raisons, Venterol ordonne à chaque édile que celui-ci rende, au quotidien, ce que la commune lui donne.

Certains y voient de l'ingratitude ; d'autres aiment plutôt parler de « sacerdoce ».

La réalité, c'est que c'est sur ce thème, sur cette exigence, que nous nous sommes engagés devant tous nos électeurs. Et la population l'a ratifié. Au-delà des vicissitudes du moment, des hésitations, des retards, séquelles courantes soit de nos compétitions soit des passions prises au piège de leurs habitudes, au-delà de cela, j'entends persévérer. Comme ne l'a pas tout-à-fait dit Jean Jaurès : aller à l'unité et comprendre les contradictions. Cette paraphrase, je l'appliquerai à chacune de mes actions, en demeurant certain que l'amour de Venterol et l'attachement à la douceur d'y vivre prendront le pas définitif sur la querelle.

Ceux qui me connaissent dans le privé le savent : je déteste raconter ce que je suis. Pourtant, il va me falloir parler un peu de moi aujourd'hui. Je vais donc vous dire ce que je pense, ce que je veux, ce en quoi je crois. Ce que je pense, c'est que nous devons affirmer, ce soir, que le temps des divisions est révolu. Ce que je veux, c'est qu'ensemble nous entérinions une bonne fois pour toutes les rancœurs, notamment celles nées d'une campagne qui n'a que trop duré. Ce en quoi je crois, enfin, c'est en vos personnes, en vos envies et en votre engagement.

Depuis six ans, ces deux dernières forces m'animent tout particulièrement à Venterol, plus qu'ailleurs. Et peut-être aujourd'hui, plus que jamais. Il faut dire qu'en ce jour où je prends la responsabilité d'assumer la charge de maire, je me sens dépositaire d'une espérance.

Le 28 juin 2020, en effet, les Venterolais ont voté. Ils se sont choisis pour la plupart un changement ; une colère, pour quelques-uns ; un espoir, pour tous. Cette élection n'a pas vu la victoire d'un Venterol contre un autre, d'une population contre une autre. Elle a vu la victoire de tout un village qui veut se donner les moyens d'œuvrer dans l'union et sa diversité. Cette élection a également pris bonne note d'une volonté (celle donc du changement) mais aussi d'un ordre (celui de porter une oreille attentive à chacun de nos 700 habitants).

Je suis alors décidé à placer mon mandat sous la force de cette capacité d'écoute, sous le signe de l'unité et sous le devoir du service permanent pour chaque habitant de cette commune que nous chérissons tous.

En cet instant si solennel, ma pensée, vous l'aurez compris, va à nos administrés. Elle va aussi à tous les maires qui m'ont précédé.

Je pense notamment à ceux que j'ai rencontrés, à Alexis le Saux, à Robert Bertrand, à Jean-Louis Modérat d'Otémar.

Je pense à Marie-Claude Fournet. Comme j'ai une pensée affectueuse pour Dominique Jouve, dont j'ai toujours été comptable de l'estime qu'il m'a portée voilà près de deux ans et à qui je dois beaucoup.

Je veux, enfin, m'adresser à toi, Jean-Claude.

Le changement que les Venterolais ont exigé, c'est toi qui eus d'abord la tâche peu évidente de devoir le porter, de devoir l'incarner, de devoir l'accomplir. Tout en gérant un collectif divisé. Tout en essayant un recours en justice qui n'aura rien donné et qui n'aura rien amélioré. Tout en assurant les affaires de la commune pendant les mois sans doute les plus éprouvants que notre village, pour de multiples raisons, ait vécus depuis longtemps.

Tout en t'employant à concilier ce qui s'avérera inconciliable : cette vie municipale captivante avec ta vie professionnelle que l'on sait tous si exigeante. Je tiens à saluer ici l'honorabilité et la transparence du geste que tu as accompli en te retirant. Sache que nos applaudissements attestent de la reconnaissance que nous portons à ta personne et au travail que tu as fourni. Tu as été notre maire. Jean-Claude, bravo. Et merci.

\*  
\* \*

Les conseillers municipaux viennent donc de me confier les rênes du mandat. Je les tiendrai. Je les tiendrai avec la ferme intention d'être digne de la confiance que vous m'accordez — ce qui, dans la vie d'un homme, n'est pas rien.

Je tiens à répéter encore une fois ma conviction qu'au service de Venterol, il n'y a pas de camp. Il n'y a que les bonnes volontés de ceux qui aiment leur village. Il n'y a que les bonnes mentalités de ceux qui sont animés par le sens aigu du bien commun. Chacun d'entre vous, conseillers, à la place qui est la vôtre dans cette Mairie, et chaque citoyen à la place qui est la sienne dans la commune, ont vocation à y contribuer.

À tous ceux qui veulent servir Venterol, je dis que je suis prêt à travailler avec eux et que je ne leur demanderai pas de renier leurs convictions, de trahir leurs amitiés et d'oublier leur histoire. Bien sûr, nous aurons des désaccords, et sans doute des passes d'armes, et heureusement. À eux de décider, en leur âme et conscience d'hommes libres, comment ils comptent servir et honorer Venterol, dès ce soir.

C'est, en somme, la victoire de Venterol qu'il nous faut ensemble assurer pour les cinq prochaines années. Venterol n'appartient à personne. Nous en sommes tous, à des titres différents, les garants et les artisans. Pour ces chantiers de chaque jour qui se nomment quotidien, avenir, ou encore bien-vivre ou développement, aucun volontaire n'est de trop.

Nous avons derrière nous déjà six mois de mandat. La formation de notre équipe n'en sera donc pas à ses prémices. Je sais que nous avons le plein potentiel pour continuer l'essor de notre village.

Oui : il y a beaucoup à faire. Mais rien ne sera vraiment accompli sans l'intelligence collective et la fraternité. Le débat, l'expression des divergences sont légitimes, ils sont même fondamentaux dans une démocratie, mais au-delà des confrontations j'en appelle solennellement à la cohésion de notre village, la seule garantie de notre bien-vivre, pour affronter les graves problèmes de notre temps.

Chers collègues, vous l'avez vu ces six derniers mois, les espoirs, les attentes et les exigences de nos administrés sont immenses. Vous pouvez compter sur mon implication pleine et entière, vous pouvez compter sur mon sens du devoir pour y répondre. Car c'est tout simplement la conception que je me fais de la fonction que vous venez de m'attribuer. Cette fonction, je l'assumerai. Ce n'est pas une posture : c'est ma promesse.

Je vous remercie.

Alexandre Penigaut

#### **4) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DESIGNATION DES ADJOINTS :**

Aussitôt après l'élection du maire, le conseil municipal procède, sous la présidence du maire nouvellement élu, à l'élection du (ou des) adjoints, après avoir délibéré sur le nombre d'adjoints à élire dans les limites autorisées : 4 maximum pour Venterol.

Sur proposition du Maire, les conseillers votent à l'unanimité la nomination de 4 adjoints.

L'article L. 2122-7-1 du CGCT dispose que l'élection a lieu selon les mêmes règles que pour l'élection du maire (art. L. 2122-7 du CGCT) : élection à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

À noter que, bien que l'élection groupée ne soit pas interdite, il est recommandé d'effectuer un scrutin particulier pour chaque poste à pourvoir. Chaque bulletin de vote ne comportant qu'un seul nom, le dépouillement est plus aisé.

Le rang des adjoints résulte de l'ordre de leur nomination : élection du 1er adjoint, puis élection du 2e adjoint etc.

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> adjoint  | Patrick TITZ    |
| 2 <sup>ème</sup> adjoint | Denis GALLAND   |
| 3 <sup>ème</sup> adjoint | Eugénie DIACONO |
| 4 <sup>ème</sup> adjoint | Rémy VIARSAC    |

*A 18 heures, le Maire invite le public à quitter l'hémicycle.*

#### **5) DELEGATIONS AU MAIRE :**

Le maire expose que, dans le but de faciliter la bonne marche de l'administration de la commune, l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 euros;

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 50 000 euros;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- régler toutes dépenses de fonctionnement dans la limite de 100 000 euros, toutes dépenses liées à la liquidation des emprunts dans la limite de 20 000 euros et toutes dépenses d'investissement dans la limite de 10 000 euros (sommes HT).
- de permettre au Maire de signer tous avenants à un marché public n'excédant pas 20 000 euros HT

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actions relevant de ces délégations. Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Voté à l'unanimité

#### **6) DELEGATIONS AUX ADJOINTS :**

Monsieur le Maire propose que ce point soit évoqué au prochain conseil.

#### **7) DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de statuer sur les délégués du conseil aux instances suivantes, un vote est effectué pour chaque représentant, il sonde le conseil pour savoir qui souhaite se présenter comme représentant. L'ensemble des propositions ci-dessous, ont toutes fait l'objet d'une unique candidature spontanée et d'un vote en suivant. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

POLE SANITAIRE MEDICO-SOCIAL (Centre de soins infirmiers, services d'aide et d'accompagnement à domicile, service de soins infirmiers à domicile. Accompagnement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) : Patrick TITZ

SDED (Syndicat Départemental de l'Energie de la Drôme : éclairage public et renforcement réseau) :

Olivier EMERIAU

PNR (Parc Naturel Régional) : Yann TRACOL suppléante Eugénie DIACONO

CNAS (groupement des agents) : Denis GALLAND

SMBVL : à voir avec la CCBDP

CCID : il est proposé que la liste établit il y a 6 mois soit maintenu car elle a été enregistrée par la Préfecture.

#### **8) VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE :**

Sur proposition du Maire, ce point a été reporté ultérieurement.

### **9) VOTE DES INDEMNITES DES ADJOINTS :**

Sur proposition du Maire, ce point a été reporté ultérieurement.

### **10) COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Sur proposition du Maire, ce point a été reporté ultérieurement.

### **Questions diverses :**

Madame DIACONO fait le point sur la concertation St Jean, 80 à 100 retours ont été réceptionnés sur 400 envois. La subvention numérique de 5000 euros a été acquise pour un financement d'équipements d'environ 8 000 euros. Monsieur PICHON se réjouit de l'équipe proposée et du travail effectué par l'exécutif précédent. Il regrette que la période actuelle soit propice à la création de tensions mais il souhaite rassurer les conseillers sur son prochain investissement à destination de la commune, il saura rendre l'aide reçue.

Monsieur BLANCHET attend un chiffrage de l'enrobé et du béton lavé pour la Grand Rue par la CCBDP. Il reviendra vers le conseil pour étudier la question d'un transfert de l'enveloppe allouée par le Département au futur parking de l'entrée Nord. Monsieur GRAS évoque la réfection du chemin partiellement détruit à la Combe de Sauve. La difficulté d'établir un devis provient de l'approvisionnement de la carrière voisine.

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 19h15.**

**Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 10 février 2021 à 18h**